

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 4 mars 2016

1<sup>ère</sup> **Commission**  
N° CP-2016-2-1-8

**Service instructeur**  
Direction des finances

**Service consulté**

**CESSION D'UNE ACTION DE LA SA D'HLM DE BUHL**

Résumé : Dans le cadre du rapprochement avec la SA d'HLM de BUHL, la SA HLM DOMIAL, étant déjà actionnaire majoritaire à 96,06%, nous propose le rachat, à sa valeur nominale de 24 €, de l'action détenue par le Département. Si DOMIAL parvient à racheter l'intégralité des actions, une transmission universelle du patrimoine pourra s'opérer. Le présent rapport a ainsi pour objet de donner notre accord pour la vente de l'action d'HLM BUHL.

Le Groupe DOMIAL poursuit son objectif de rationalisation de ses structures juridiques. Le secteur du logement s'apprête à franchir une étape importante puisqu'au 2<sup>ème</sup> semestre 2016, les collecteurs du 1% Logement seront regroupés au sein d'un unique collecteur national. Dans cette optique, l'actionnaire de DOMIAL, PLURIAL Entreprises, souhaite accélérer la restructuration du Groupe DOMIAL.

Après les fusions de la SA d'HLM de SELESTAT, du Val Saint Grégoire, Espace Rhénan, Maison des Aveugles, Habitat des Salariés d'Alsace et Habitat Familial d'Alsace en 2015, il est question de rapprocher la SA d'HLM de BUHL avec la SA HLM DOMIAL.

Le parc locatif de la SA d'HLM de BUHL est constitué de 63 logements, 65 garages et parkings, répartis à BUHL. Son taux de rotation a été de 1,6% en 2014 et la vacance locative était égale à 0,0%. Par ailleurs, les travaux de mises aux normes électriques de l'ensemble des logements ont été réalisés courant d'année 2015.

Le capital social de la SA HLM de BUHL compte 3 398 actions, dont la valeur nominale représente 81 552 €. La SA HLM DOMIAL en détient 96,06 %. Les 3,94% restants sont détenus par des personnes physiques et le Conseil départemental du Haut-Rhin qui détient 1 action dont la valeur nominale est de 24 € (valeur d'acquisition en 2005 a été de 0,10 €).

Suite à la proposition de l'actionnaire majoritaire, la SA d'HLM DOMIAL, le Conseil d'Administration de la SA d'HLM de BUHL, lors de sa réunion du 19 octobre 2015, a décidé d'engager le processus de fusion en proposant aux actionnaires de la SA de BUHL un rachat de leurs actions à la valeur nominale.

Dans le cas où DOMIAL parvient à racheter l'intégralité des actions, une transmission universelle du patrimoine pourra s'opérer. Le cas échéant, il conviendra de réaliser une

fusion simplifiée. L'opération choisie sera réalisée à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2016, avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ainsi, je vous propose :

- d'accepter le rachat de l'action détenue par le Conseil départemental par la SA d'HLM DOMIAL à la valeur nominale de 24 €.
- d'émettre un titre pour un montant de 24 € sur le programme J332, chapitre 77, fonction 01, nature 775 correspondant à la recette de cette cession.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



---

Eric STRAUMANN